



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU SAMEDI 17 MAI 2025

La réunion se déroule au siège du GACP à 9h30.

Membres présents : MM. Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Régis Laval, Jean Louis Morales, Loïc Doudet, Philippe Bourges, Jo Lombino, Yves Suglia, Luc Gutierrez.

Membres excusés : MM. Richard Mouton, Yvan Cros, Olivier Dupuy.

Ordre du jour :

- 1) Demande de changement de bateau de M. Jérémie Tabet
 - 2) Projet de vente de son bateau par M. Chiappero Florent
 - 3) Gestion des places vacantes au sein du GACP
 - 4) Point budget/encaissement des cotisations
 - 5) Organisation de la quinzaine de la pêche
 - 6) Organisation de la soupe de poissons (14 et 15 juin)
 - 7) Prévisionnel pour l'organisation de la paëlla
 - 8) Questions diverses.
-
- 1) Le projet de changement de bateau de M. Tabet reçoit un avis favorable compte tenu du fait que les dimensions du nouveau bateau sont inférieures à celles de l'ancien bateau.
 - 2) M. Chiappero n'a pu être présent à ce CA de mai. Sa demande sera étudiée en sa présence en juin.
 - 3) En cas de places vacantes au sein du GACP, le CA, en conformité avec l'article 3 de son RI, effectuera les changements de place d'amarrage qu'il jugera opportuns pour la sécurité de tous les sociétaires.
 - 4) Loïc fait le point de l'encaissement des cotisations 2025 : il en ressort que 17 sociétaires n'ont pas encore payé leurs cotisations. Loïc fera une relance en juin. Il est noté que les bateaux « Patrimoine » bénéficient depuis la nouvelle convention d'un abattement de 20% sur leur amodiation de la part de la métropole. Loïc fait le nécessaire pour les en informer.
 - 5) Jean Louis se charge de se mettre en rapport avec Pêche for Life pour la distribution des boîtes d'appâts offertes aux participants
 - 6) Les poissons devront être entreposés dans le frigo du GACP entre le 11 et le 14 juin. La tente sera montée le samedi 14 et soupe sera faite le 15 au matin.
 - 7) Le CA décide d'acheter le matériel pour la paëlla et pour la soupe. Christophe et Luc se chargent d'effectuer des devis. Régis se charge de faire réparer le plongeur.
 - 8) * Philippe fait le compte rendu de la réunion UPACA. Bernard se charge d'envoyer les documents de renseignements demandés. * M. Altavilla Emile fait une demande de changement de bateau qui reçoit un avis défavorable de la part du CA, les dimensions du nouveau bateau dépassent celles de sa



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS
Face au 34 Quai du Port
13002 MARSEILLE

catégorie. * Le CA décide que le bateau école Zeboat change de place et migre vers la place 577 pour raison de sécurité. Bernard se charge d'en informer le responsable.

Le prochain CA se tiendra le mardi 10 juin 2025 à 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, Christophe lève la séance à 12 H.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. PAOLI